



Chimay, le 19 août 2016

Chers parents, chers élèves,

Notre école changera quelque peu le système de paiement dès le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Nous utiliserons toujours la carte de paiement mais nous modifierons l'opération de rechargement. Nous travaillerons dorénavant avec la plateforme iT-SCHOOL.

Vous trouverez ci-dessous quelques explications.

La Carte de paiement : comment ça marche ?

- La CARTE, c'est un peu comme une carte bancaire. Mais la CARTE de St-Joseph est propre au Collège et n'est utilisable nulle part ailleurs.
- L'élève de 1ère reçoit à la rentrée sa CARTE PERSONNELLE sous enveloppe avec une information précise sur la procédure de rechargement par virement ET une communication structurée «personnelle».

Dès le versement effectué, la CARTE est prête à être utilisée (tenir compte du délai normal de 2 à 3 jours ouvrables selon les banques). Une caution de 5 € est demandée aux parents pour couvrir le coût de cette carte codée.

- Les identifiants : rendez-vous sur l'onglet « interface parent » en haut à droite de la page d'accueil du site : [www.ce-saint-joseph.be](http://www.ce-saint-joseph.be) et introduisez vos identifiant et mot de passe. Accédez à votre compte sur lequel vous pourrez visualiser les entrées (vos versements) et les sorties d'argent (les dépenses de votre enfant).
- Pour les autres élèves, la carte bleue est toujours valable, ils recevront également l'information pour la nouvelle procédure de rechargement bancaire (identifiant, mot de passe, ...).
- L'argent est-il sur la CARTE ? NON ! Il est sur le serveur du Collège. La perte de la carte n'entraîne pas la perte de l'argent !
- Que peut-on payer avec cette carte ? Toutes les dépenses à la procure, à la photocopie, au réfectoire, aux distributeurs de boissons et de snacks ou commander la photo de classe...
- Peut-on encore payer ses dépenses avec de l'argent liquide? Non, mais le Collège met à la disposition des élèves une borne de rechargement. L'élève s'identifie avec sa carte sur la borne, insère 5, 10 ou 20 € et l'argent est immédiatement sur sa carte. Evidemment, faire un virement directement sur la carte, évite de faire la file...
- Carte perdue ou volée, que faire ? L'économat bloquera et remplacera la CARTE à la première demande et pendant les heures d'ouverture. Sur l'interface parent, à l'aide de l'identifiant et du mot de passe, il est possible de bloquer directement la CARTE. L'élève passera à l'économat pour la débloquer. Une demande d'une autre carte pourra être faite en s'acquittant des 10 € de frais engendrés par son renouvellement.

Karine Genicot  
Econome

Vincent Depaepe  
Econome